

TROISIEME
NUMERO DE LA
REVUE AFRICAINE
DES LETTRES, DES
SCIENCES



KURUKAN FUGA
VOL : 1-N°3
SEPTEMBRE 2022

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales



ISSN : 1987-1465

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

VOL : 1-N°3 SEPTEMBRE 2022

Bamako, Septembre 2022

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

ISSN : 1987-1465

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

Directeur de Publication

Prof.MINKAILOU Mohamed (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

Rédacteur en Chef

COULIBALY Aboubacar Sidiki, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*) -

Rédacteur en Chef Adjoint

- SANGHO Ousmane, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

Comité de Rédaction et de Lecture

- SILUE Lèfara, **Maitre de Conférences**, (Félix Houphouët-Boigny Université, Côte d'Ivoire)
- KEITA Fatoumata, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- KONE N'Bégué, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DIA Mamadou, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DICKO Bréma Ely, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- TANDJIGORA Fodié, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- TOURE Boureima, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- CAMARA Ichaka, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- OUOLOGUEM Belco, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- MAIGA Abida Aboubacrine, **Maitre-Assistant** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- DIALLO Issa, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

- *KONE André, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DIARRA Modibo, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *MAIGA Aboubacar, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DEMBELE Afou, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. BARAZI Ismaila Zangou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. N'GUESSAN Kouadio Germain (Université Félix Houphouët Boigny)*
- *Prof. GUEYE Mamadou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Prof. TRAORE Samba (Université Gaston Berger de Saint Louis)*
- *Prof. DEMBELE Mamadou Lamine (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *Prof. CAMARA Bakary, (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *SAMAKE Ahmed, Maitre-Assistant (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *BALLO Abdou, Maitre de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *Prof. FANE Siaka, Maitre de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *DIAWARA Hamidou, Maitre de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *TRAORE Hamadoun, Maitre-de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *BORE El Hadji Ousmane Maitre de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *KEITA Issa Makan, Maitre-de Conférences (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *KODIO Aldiouma, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Dr SAMAKE Adama (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Dr ANATE Germaine Kouméalo, CEROCE, Lomé, Togo*
- *Dr Fernand NOUWLIGBETO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr GBAGUIDI Célestin, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr NONOA Koku Gnatola, Université du Luxembourg*

- Dr SORO, Ngolo Aboudou, Université Alassane Ouattara, Bouaké
- Dr Yacine Badian Kouyaté, Stanford University, USA
- Dr TAMARI Tal, IMAF Instituts des Mondes Africains.

Comité Scientifique

- Prof. AZASU Kwakuvi (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. ADEDUN Emmanuel (*University of Lagos, Nigeria*)
- Prof. SAMAKE Macki, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. DIALLO Samba (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)
- Prof. TRAORE Idrissa Soïba, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. J.Y. Sekyi Baidoo (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. Mawutor Avoke (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. COULIBALY Adama (*Université Félix Houphouët Boigny, RCI*)
- Prof. COULIBALY Daouda (*Université Alassane Ouattara, RCI*)
- Prof. LOUMMOU Khadija (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. LOUMMOU Naima (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. SISSOKO Moussa (*Ecole Normale supérieure de Bamako, Mali*)
- Prof. CAMARA Brahim (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. KAMARA Oumar (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. DIENG Gorgui (*Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal*)
- Prof. AROUBOUNA Abdoukadri Idrissa (*Institut Cheick Zayed de Bamako*)
- Prof. John F. Wiredu, *University of Ghana, Legon-Accra (Ghana)*
- Prof. Akwasi Asabere-Ameyaw, *Methodist University College Ghana, Accra*
- Prof. Cosmas W.K. Mereku, *University of Education, Winneba*
- Prof. MEITE Méké, *Université Félix Houphouët Boigny*
- Prof. KOLAWOLE Raheem, *University of Education, Winneba*
- Prof. KONE Issiaka, *Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa*
- Prof. ESSIZEWA Essowè Komlan, *Université de Lomé, Togo*
- Prof. OKRI Pascal Tossou, *Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- Prof. LEBDAI Benaouda, *Le Mans Université, France*
- Prof. Mahamadou SIDIBE, *Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*
- Prof. KAMATE André Banhouman, *Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan*

- Prof.TRAORE Amadou, Université de Segou-Mali
- Prof.BALLO Siaka, (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)

TABLE OF CONTENTS

Yao Katamatou KOUMA, BLACK WOMANHOOD IMAGERY IN PARKS'S <i>BETTING ON THE DUST COMMANDER,</i> <i>DEVOTEES IN THE GARDEN OF LOVE,</i> <i>TOPDOG/UNDERDOG, AND VENUS</i>	pp. 01 – 14
Ahmed SAMAKE, L'ACCES DES PME AU FINANCEMENT ET A LA COMMANDE PUBLIQUE DANS L'ESPACE UEMOA : L'EXEMPLE DU MALI	pp. 15– 27
Arthur Banga, Lassina Diarra, LE TERRORISME AU SAHEL : ENJEUX ET DEFIS DE LA LUTTE CONTRE UNE MENACE TRANSNATIONALE.....	pp. 28 – 42
Alassane SOW, Mouhamed Moustapha DIÈYE & Ibrahima DIA, USAGES, ENJEUX ET DYNAMIQUES IDENTITAIRES DES RÉSEAUX SOCIAUX DANS LES PRATIQUES RELIGIEUSES À TOUBA (SÉNÉGAL)	pp. 43 – 65
Nouhoum Salif MOUNKORO, LES FACTEURS SOUTENANT L'INFLUENCE RUSSE DANS LE MONDE.....	pp. 66 – 81
Fodié TANDJIGORA, Bréma Ely DICKO, L'IMAGINAIRE MIGRATOIRE DES JEUNES MALIENS A L'EPREUVE DES POLITIQUES MIGRATOIRES	82 – 92
MIAN Newson Kassy Mathieu ASSANVO, LE DROIT D'ASILE, UN DEVOIR D'ASSISTANCE HUMANITAIRE EN GRECE ANCIENNE A TRAVERS LE THEATRE TRAGIQUE D'ESCHYLE.....	pp. 93 – 113
Diakaridja OUATTARA, FORMES DE TRANSMISSION DES CONNAISSANCES DANS LA REGION DE KORHOGO (COTE D'IVOIRE), ENTRE SYSTEMES D'EDUCATION TRADITIONNELS ET ECOLE OCCIDENTALE (1904-1930).....	pp. 114 – 131
Issa DIALLO, PRISE EN CHARGE DES FRACTURES OSSEUSES PAR LA MEDECINE TRADITIONNELLE ET MODERNE A BAMAKO : MECANISMES DE TRAITEMENT ET CONTRASTES DE COÛT .pp.	132 – 143
Mohamed KEITA, HOUPHOUET- BOIGNY ET LA « GUERRE DU CACAO » EN COTE D'IVOIRE DE L'INDEPENDANCE A LA FIN DES ANNEES 1980.....	pp. 144 – 154
Asmao DIALLO, L'ENGAGEMENT DES FEMMES DANS LES COOPERATIVES AGRICOLES EN VUE D'AMELIORER LEUR AUTONOMISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE : CAS DE BAMAKO ET KATI.....	pp. 155 – 170
Fatoumata KEITA, Aboubacar NIAMBELE, Issiaka DIARRA, THE CHARTER OF KURUKAN FUGA: AN INDIGENOUS INFRASTRUCTURE FOR PEACE (I4P) IN THE PREVENTION AND SETTLEMENT OF CONFLICTS IN MALI AND THE SAHEL REGION	pp. 171 – 186
Samba SOGOBA, Mamadou Gustave TRAORE, DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE FRANCOPHONE : CAS DU MALI DE 1990 A NOS JOURS.....	pp. 187 – 211

Adama COULIBALY, Sory Ibrahim KEITA, CHALLENGES FACING THE TRANSLATORS IN THE TRANSLATION OF TIMBUKTU MANUSCRIPTS.....	pp. 212 – 224
Ibrahim BAGNA, L'ETIQUETTE DE LA PAROLE DANS LES TRAVAUX SCIENTIFIQUES RUSSES MODERNES	pp. 213 – 225
Abdoulaye DIABATE, Abdramane KONE, Ibrahima TRAORE, NIVEAU D'ETUDES DES PARENTS ET RESULTATS SCOLAIRES DES ELEVES DES TROIS CENTRES D'ANIMATION PEDAGOGIQUES DE TOROKORO, BACO-DJICORONI ET KALABAN-COURA.....	pp. 226 – 239
Zanni Zié dit Mamadou TRAORÉ, A TENSIVE ANALYSIS OF TRANSNATIONAL SPACES IN BESSIE HEAD'S <i>A QUESTION OF POWER AND WHEN RAIN CLOUDS</i>.....	pp. 240 – 252
N'guessan Anatole N'DRI, EL MACHISMO EN <i>LOS CACHORROS</i> DE MARIO VARGAS LLOSA	pp 253– 267
Yasnoga Félicité Coulibaly, Barro Missa, Félicité Liliboudo, L'UTILISATION DES ILLUSTRATIONS DANS L'ACQUISITION DE LA LECTURE AU COURS PREPARATOIRE EN CIRCONSCRIPTION D'EDUCATION DE BASE DE OUAGA 7 AU BURKINA FASO	pp. 268– 282
Aboubacar Sidiki COULIBALY, Alassane Sidibé, Zakaria Coulibaly, Adama Samaké, DE L'ORIGINE DE L'HUMANITE, DU NOM AFRIQUE A LA REPRESENTATION DU NOIR DANS CERTAINS DISCOURS, ECRITS ET MEDIAS OCCIDENTAUX : UNE ANALYSE POSTCOLONIALE ET POSTSTRUCTURALISTE	pp. 283– 296
Affoua Evelyne Doré, METATHEATRE AND REVENGE IN <i>THE SPANISH TRAGEDY</i> BY THOMAS KYD	pp. 297– 306
BOMBOH Bomboh Maxime , (INSAAC), LA RESISTANCE AUX CODES DE L'ECRITURE DRAMATIQUE DANS <i>EN ATTENDANT GODOT</i>.....	pp. 307– 316

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE FRANCOPHONE : CAS DU MALI DE 1990 A NOS JOURS

¹ Dr Samba SOGOBA, ² Dr Mamadou Gustave TRAORE

¹ Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako, tel : 66 95 05 64, email : sogobasam123@gmail.com

² Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako, tel : 76 49 16 79, email : traorep267@gmail.com

Résumé

Cet article est le résultat d'une réflexion sur l'impact de la participation citoyenne dans l'exercice de démocratie pluraliste introduit au Mali depuis les années 1990. Son but principal est d'étudier les problèmes auxquels la pratique de démocratie participative se trouve confrontée et ensuite dégager les perspectives de son efficacité. La question centrale est de savoir comment s'animent les structures participatives et en quoi sont-elles facteurs de bonne gouvernance ? En effet, cette étude fait face à la gravité de la situation socio-politique, économique et sécuritaire, qui sévit dans les pays d'Afrique francophones en particulier au Mali. Malgré l'instauration des modèles classiques de gouvernance, il y a lieu de faire un diagnostic profond de la crise institutionnelle. Ce qui implique une responsabilité individuelle et collective de l'ensemble des peuples pour un développement durable, d'où l'importance de la participation citoyenne à tous les niveaux.

Mot clés : démocratie participative, bonne gouvernance, Afrique francophone, Mali, Etat.

Abstract

This article is the result of a reflection on the impact of citizen participation in the exercise of pluralist democracy introduced in Mali since the 1990s. Its main purpose is to study the problems with which the practice of participatory democracy is confronted and then identify the prospects for its effectiveness. The central question is to know how the participative structures come alive and in what way are they factors of good governance? Indeed, this study faces the seriousness of the socio-political, economic and security situation, which prevails in the countries of French-speaking Africa in particular in Mali. Despite the introduction of classic models of governance, there is reason to make a profound diagnosis of the institutional crisis. This implies an individual and collective responsibility of all peoples for sustainable development, hence the importance of citizen participation at the levels.

Keywords: participatory democracy, good governance, French speaking Africa, Mali, State.

Cite This Article As : Sogoba, S., Traore, M., G. (2022). « Démocratie participative et bonne gouvernance en Afrique francophone : cas du Mali de 1990 à nos jours ». 1(3) ([https://revue-kurukanfuga.net/Démocratie participative et bonne gouvernance en Afrique francophone : cas du Mali de 1990 à nos jours.pdf](https://revue-kurukanfuga.net/Démocratie%20participative%20et%20bonne%20gouvernance%20en%20Afrique%20francophone%20:%20cas%20du%20Mali%20de%201990%20à%20nos%20jours.pdf))

Introduction

La réforme de l'Etat peut se définir comme étant « *la transformation des institutions politiques afin d'en améliorer le fonctionnement*¹ ». La conférence nationale « s'est présentée comme un vaste forum de toutes les forces vives de la nation permettant de débattre de la crise de l'Etat et d'y remédier, notamment par la restauration de la démocratie pluraliste et la mise en place d'un Etat de droit » M. Kamto (1997, p.177).

Le choix de l'Etat unitaire permet de « gérer un Etat moderne à partir d'un centre unique et l'éloignement du lieu de décision des administrés nuit tant à l'information du pouvoir sur les problèmes réels des citoyens qu'à l'adéquation entre ces problèmes et les décisions qui seront prises. Comme dirait Ousmane SY « l'Afrique n'est pas pauvre, elle est mal gouvernée ». D'où l'existence de modalités d'organisation de l'Etat unitaire : la déconcentration et la décentralisation²».

La modernisation de l'Etat sous entendait l'introduction dans le nouveau paysage institutionnel de la décentralisation territoriale à partir du modèle français. Ce qui accorde une place importante à la participation citoyenne initiée par ces

politiques de décentralisation en se fondant sur le principe d'égalité des citoyens³.

Bien qu'effective, elle se trouve confrontée à quelques difficultés parmi lesquelles l'insuffisance de la participation et l'instrumentalisation des organes de la participation locale en zone rurale. Comme disait I Diallo (2010) « *Tout ce que tu fais pour moi sans moi n'est pas fait pour moi* » (p.10). L'Etat unitaire ayant été consacré dans ces pays, son adoption implique une décentralisation territoriale, qui peut induire quant à elle la mise en œuvre de la démocratie locale et participative pour permettre aux populations de choisir les conseils, mais aussi pour favoriser une participation aux affaires locales⁴. La démocratie et le libéralisme économique se sont imposés dans le monde comme des principes d'émancipation politique et économique des peuples⁵

La communauté internationale, notamment les bailleurs de fonds, adopte un discours visant à réformer les modalités de gestion de l'Etat dans les pays en crise. Dans cette perspective, la conditionnalité est

¹- NAY Olivier, (2008), *Dictionnaire de la pensée politique*, Paris, Armand Colin, op cit, p.123.

²- JACQUE Jean-Paul., (2022), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 14^{ème} éd, Paris, Dalloz, p.110.

³ - PREAMBULE de la CONSTITUTION malienne du 25 février 1992, art.2 : « *Tous les Maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs. Toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la*

couleur, la langue, la race, le sexe, la religion et l'opinion politique est prohibée ».

⁴ - JACQUE Jean-Paul., (2022) *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 14^{ème} Ed Paris, Dalloz, op cit p.113.

⁵ - SRIKANDARAJAH Danny, CIVICUS, (2014) *démocratie participative et bonne gouvernance dans le monde*, journal RESOLIS, p.13.

proposée, c'est un : « principe selon lequel, dans le système international, l'octroi d'avantages par les bailleurs de fonds et les organisations internationales peut être subordonné à des critères économiques, financiers, politiques ou environnementaux⁶».

La bonne gouvernance se veut d'élargir la participation des acteurs au processus de développement politique et économique. Elle semble s'appuyer « sur trois concepts clés : *décentralisation, transparence et responsabilité*⁷ ». Dans ce contexte de démocratisation et de modernisation des systèmes de gestion de l'Etat, le Mali a fait le choix de mettre en œuvre la décentralisation territoriale, à la suite de l'adoption de l'Etat unitaire⁸.

En outre, la gouvernance locale est aussi un objectif de la décentralisation en cours. Elle « implique l'instauration d'une autre manière d'exercer le pouvoir local, fondée sur des principes tels que la participation, la transparence et la responsabilité⁹ ». La participation du plus grand nombre d'acteurs comme mécanisme de régulation

⁶- NAY Olivier, (2005), *Dictionnaire de la pensée politique*, Paris, Armand Colin, p.84.

⁷- DAHOU K., (2003), La bonne gouvernance selon la Banque mondiale : au-delà de l'habillage juridique, in TOTTE M., DAHOU T., BILLAZ R., la décentralisation en Afrique de l'ouest : entre politique et développement, Karthala, Paris, p.57.

⁸ - PREAMBULE de la CONSTITUTION Malienne du 25 février 1992.

des relations entre gouvernants et citoyens est au cœur des nouvelles politiques de décentralisation au Mali. Pour dire selon un proverbe malien qu'« *on ne ramasse pas une pierre avec un seul doigt* ».

Ainsi, le fonctionnement des collectivités territoriales dans ces pays s'inspire profondément du droit français. La décentralisation est un :

Processus par lequel l'Etat central confie des compétences et des moyens d'action publique aux collectivités jouissant d'une légitimité démocratique ». Les collectivités territoriales sont des structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'Etat, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis¹⁰ (J-1 BÉUF et M MAGNAN 2009, p.7).

En France, à la suite de la révision constitutionnelle de 2003, aux termes de l'article 72, « *les Collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les régions, et les Collectivités à statut particulier...* ». Cette organisation a influencé l'architecture de la décentralisation territoriale en Afrique francophone. De ce fait au Mali, au regard des dispositions de la loi 93-008 AN-RM du 11 février 1993 modifiée, les collectivités

⁹. MINISTERE de la Décentralisation et des Collectivités locales, Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale, dans les pays tiers, Bruxelles : Collections outils et méthodes, 2007, p.7.

¹⁰- BÉUF Jean-Luc, MAGNAN Manuela, (2009) Les collectivités territoriales et la décentralisation, Paris, La documentation française, p.7.

territoriales de la République du Mali sont¹¹ : « *les régions, le district de Bamako, les cercles, les communes urbaines et les communes rurales* ». Elles sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles s'administrent librement par des assemblées ou conseils élus¹². Chaque collectivité dispose d'un budget et des ressources propres.

La loi malienne mentionne les compétences et précise les conditions de la libre administration. « *Chaque collectivité territoriale règle par délibération ses affaires propres...*¹³ ». Par ailleurs, des lois de décentralisation française récentes ont développé de nouvelles conditions de participation des citoyens à la vie publique locale, améliorant ainsi la démocratie participative au niveau local, cette nouveauté a également influencé les pays d'Afrique francophone. Pour mieux éclaircir ces éléments, il convient de poser la question fondamentale à savoir si la démocratie participative peut être facteur de bonne gouvernance au Mali ?

¹¹- Loi 93-008 du 11 février 1993 fixant les conditions de libre administration des collectivités territoriales. Les collectivités territoriale en République du Mali sont : les régions, le district de Bamako, les cercles, les communes urbaines et les communes rurales, art.1^{er}.

¹² - Ce principe de libre administration des Collectivités territoriales est énoncé dans la Constitution du 25 février 1992. Art. 97 : « les

En effet, la démocratie participative est une « forme particulière de régime ou de procédures démocratiques qui reposent sur des dispositifs de délibération et/ou de consultation permettant une participation plus directe des citoyens à la décision (J-I BŒUF et M MAGNAN 2009, p. 7). Si cette participation est mieux encadrée, la bonne gouvernance s'impose à tous les détenteurs de pouvoir public. On verra d'une part, les moyens d'exercice de la démocratie participative (I) et d'autre part, les perspectives de la bonne gouvernance (II).

I- Les moyens d'exercice de la démocratie participative

La démocratie participative et la bonne gouvernance nécessitent la participation et l'implication des populations locales, au travers des structures participatives indispensables, dans la gestion des affaires locales et dans la prise des décisions leur concernant. Cependant, la concertation et la participation sont des moyens d'exercice de la démocratie participative (A), ensuite, l'information et la communication (B).

A- Les procédés et contraintes de la participation

collectivités territoriales sont créées et s'administrent dans les conditions définies par la loi ». Art. 98 : « les collectivités s'administrent librement par des conseils élus et les conditions fixées par la loi ».

¹³- Loi 93-008 du 11 février 1993 dans son art.4, fixant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales en République du Mali, art.2.

C'est donc bien la place et le rôle de la démocratie participative dans la politique municipale qui est interrogé par les élus et l'ensemble des services de l'administration. La démocratie participative est résolument un axe de développement des villes mais elle est en quête de gouvernance renouvelée. La participation citoyenne repose sur des mécanismes (1) qui font face à certaines contraintes (2).

1- Les mécanismes de participation

Le maire a l'obligation de rendre compte de sa gestion aux populations de sa commune. Les séances du conseil communal sont obligatoirement publiques (c'est-à-dire que n'importe quel citoyen qui le désire peut y assister) lorsque les délibérations portent sur les programmes de développement, les moyens de leur réalisation, les dons et les legs, les discussions sur le budget et les comptes communaux¹⁴. Il fait obligation au maire, d'afficher dans les huit jours qui suivent chaque session à la mairie un compte rendu ou de le porter à la connaissance des habitants de la commune par tout moyen d'information approprié¹⁵.

¹⁴- Art.26 du Code des Collectivités territoriales du Mali.

¹⁵- Art.30 du Code des Collectivités territoriales du Mali, op cit.

¹⁶ - NAY Olivier, (1997), *La région une institution : La représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional*, l'Harmattan, Paris, p.152.

En France, les responsables communautaires ont un rôle accru dans la décentralisation. Le conseil de village de fraction ou de quartier sous la direction du chef de communauté conserve ses prérogatives. Le conseil gère la communauté dans les différents domaines peut formuler des recommandations à l'endroit du maire dans les matières intéressant la communauté et émet également des avis sur toutes décisions de cette nature¹⁶.

La concertation s'incarne dans le projet d'une gouvernance municipale de proximité et le développement d'une « offre » variée, voire même pléthorique, de dispositifs participatifs ayant des formes et des fonctions très diverses : conseils de quartier, comités consultatifs des habitants, conseils de la diversité, conseils de la jeunesse, conseils de la santé, centres sociaux, maisons de projet, budgets participatifs, jurys citoyens, débats publics, démarches participatives liées aux opérations de rénovation urbaine, etc. La liste n'est pas exhaustive¹⁷, dans une perspective d'information et de communication, de consultation et de concertation.

¹⁷- AVENEL Cyprien, (2012), Directeur de la recherche de l'ODAS, Vers une gouvernance locale plus participative et démocratique ? Atelier international « Pratiques et métiers du développement territorial intégré » Gatineau. UQO, p.5.

Tout comme au Mali, ces instances participent d'une volonté d'instaurer concrètement « une nouvelle gouvernance », fondée sur la reconnaissance mutuelle des compétences des habitants, des techniciens, des associations et des élus. Elles sont mises au service des différents projets municipaux, en situant les citoyens au cœur du débat démocratique. Ils sont informés des projets le plus en amont possible. Cette participation des habitants s'appuie également sur un très riche tissu associatif. La ville joue un rôle d'animation de ce réseau d'acteurs, et elle propose par exemple des expertises et des moyens d'observation et d'évaluations des politiques.

2- Les contraintes des structures participatives

La participation démocratique suppose donc ici des moyens accrus en direction de ces populations en aide à l'acquisition de matériel, en service d'information et de formation, etc. afin d'éviter que l'écart ne se creuse encore plus entre ceux qui peuvent participer, même imparfaitement, à l'approfondissement démocratique et ceux qui risquent d'en être définitivement exclus.

Ne devrait-on pas cependant positionner plus clairement ces scènes comme des

espaces de débat public, plutôt que comme des lieux de « *participation à la décision ?* » Sinon, que devient le rôle du politique ? La fonction d'agrégation du politique se manifeste aussi dans la prise de décision... Absolument, c'est la métaphore gordienne¹⁸.

Si l'on admet que tout n'est pas indéfiniment négociable, il faut bien trancher à un moment donné, et chez les humains, trancher est dans le « *vif* » d'un sujet collectif. Il faut rappeler, ici, que la décision n'est pas nécessairement liée à l'effet d'un vote majoritaire ou d'une autorité administrative ou politique. Dans les sociétés traditionnelles ou dans l'Antiquité grecque ou romaine, on faisait jouer le dispositif de la *senior part*. C'est-à-dire quand tout le monde a parlé, l'ancien (ou le conseil d'anciens) tranche, parce qu'il a l'expérience suffisante et le statut qui l'y autorise : « *Ayant tout entendu, ma (notre) décision est la suivante* ». Certains de nos assemblées contemporaines gardent la mémoire de ces temps où l'âge et l'expérience étaient gages d'autorité et de pouvoir. Et l'on peut se demander, aujourd'hui, si certains de nos conseils, issus de ladite société civile, ne se coulent pas, sinon de droit, du moins de fait, dans le

¹⁸ - NAY Olivier, (1997), *La région une institution : La représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional*, l'Harmattan, Paris, op cit, p.172.

moule des conseils d'anciens. Mais il est vrai que la culture politique réserve à l'élu du suffrage universel ou à l'instance, censé en dépendre, le privilège de la décision légitime. Il semble que la plupart des citoyens en France et au Mali acceptent cela¹⁹.

L'avantage de ces scènes qui se multiplient aux côtés de la grande scène représentative nationale, c'est qu'elles nous obligent à traiter la question politique sous un angle procédural, qui peut apparaître « *modeste*²⁰ ». Le « *comment faire*²¹ » prend le pas, dans un premier temps, sur le débat idéologique. Et il y a moins de grandiloquence possible dans le débat sur les moyens que dans le débat sur les fins. Un autre avantage de ces dispositifs est qu'ils permettent une approche de l'espace politique qui « *dés-essentialise*²² » son objet puisque la question est de savoir, non pas ce qui est politique, mais ce qui va « *entrer* » en politique. La question sociale au XIX^e siècle, la question environnementale à la fin du XX^e, n'étaient pas, initialement, politiques ; elles ont été politisées, elles sont

montées en généralité sous l'effet du processus de politisation.

C'est ce processus qui permet à tel objet d'être mis, comme on dit aujourd'hui, à « *l'agenda*²³ » d'un conseil municipal, agenda d'une assemblée parlementaire, agenda de l'ONU, du FMI, ou de l'Union européenne aujourd'hui... Les approches procédurales et processuelle sont deux leviers efficaces en ce moment pour faire mieux que du traitement de sondage d'opinions, pour articuler en « *chose(s) publique(s)*²⁴ » la multiplicité des « *biens communs*²⁵ » qui demandent à être représentés dans le monde actuel.

B- L'information et la consultation

L'information constitue la porte d'entrée en cette matière de démocratie participative et de bonne gouvernance. La consultation du public a lieu, lorsque la collectivité recueille l'opinion du public par enquête publique ou par référendum local. Ce qui sous-tend à l'information-communication (1) et les facteurs de consultation (2).

1- L'information-communication

¹⁹ - MOSSOUX Jean, HUBERT Alain, (2006), *La décision : entre passion et raison*, De Boeck, Paris, p.179.

²⁰- GERSTLE Jacques, PIAR Christophe, (2016), *La communication politique*, Armand Colin, Paris, p.182.

²¹- GERSTLE Jacques, PIAR Christophe, (2016), idem.

²²- GERSTLE Jacques, PIAR Christophe, (2016), *La communication politique*, op cit, p.83.

²³ HUBE Nicolas, (2022), « *agenda politique, sociologie* », Encyclopaedia Universalis, consulté le 12juillet 2022.

²⁴- PIRARD Régnier, (2012), *dans le sujet postmoderne entre symptôme et jouissance*, édition Erès, p.159-168.

²⁵- BELLEMARE Diane, (2013), présidente de recherche au Conseil du patronat du Québec, « que penser des communes », p.125.

L'information-communication établit un rapport entre la collectivité territoriale et les citoyens. Alors que dans le schéma classique, l'information est livrée en sens unique, mettant en scène un détenteur-émetteur (la mairie) et un récepteur-passif (l'utilisateur du service), la communication met ces deux entités l'une face à l'autre, dans un échange au cours duquel chacun peut tester, séance tenante, l'efficacité de son message.

Pour l'autorité communale, c'est un moment privilégié de persuasion et de sensibilisation des populations à l'action communale. Les réunions sont des moyens de communication avec les populations. Elles peuvent être générales (assemblées villageoises, rencontres avec les notabilités) ou particulières (visant des groupes cibles en raison de leurs activités comme les bouchers, les bergers, ou de leur situation comme les déguerpis, les chômeurs, etc.)²⁶.

La communication est souhaitable à tous les niveaux et pour toutes les questions. Chaque fois qu'une décision importante doit être prise et après qu'elle ait été prise, le maire et ses conseillers doivent établir avec les populations concernées les échanges nécessaires à la bonne compréhension de la situation. Bien de frustrations et de blocages

dans l'action administrative pourraient être évités ou atténués.

Il ne faut pas refuser le dialogue, surtout lorsqu'il est demandé par la population. Le prétexte de l'autorité qui est souvent avancé pour refuser de discuter « *on ne peut pas discuter éternellement* », est une erreur. Il ne faut jamais refuser de discuter lorsque cela peut permettre d'éviter des heurts et la violence qui s'ensuivent. Il faut éviter par ailleurs d'avoir des groupes privilégiés et des groupes exclus de la discussion à cause de leur caractère présumé hostile. Il faut discuter même avec les groupes réellement hostiles²⁷.

Il s'agit de « *vendre* » la collectivité territoriale à des personnes ou institutions qui, ayant reçu l'information adéquate, peuvent investir dans la collectivité territoriale. L'objectif peut être d'obtenir des prêts de fonds ou des dons en argent ou en nature. Il peut s'agir aussi d'attirer les touristes ou d'inciter les hommes d'affaires à s'implanter localement. C'est exactement comme pour un produit industriel ordinaire, l'emballage et la présentation générale du produit communal ont une importance capitale. C'est dire que la qualité du message est décisive. Celui-ci doit être délivré

²⁶- Art.30 du code des collectivités du Mali

²⁷- BOUSQUET Franck, (2015), « L'information-service au cœur de la reconfiguration de la presse

infranationale française », Cairn. Info, La Découverte/Réseaux, n°193, pp.163-191.

correctement dans la forme comme dans le fond²⁸.

En fait, les obligations d'information et les obligations de communication du conseil communal concernent la publicité des procès-verbaux des réunions et des délibérations du conseil communal, des budgets, des comptes de la commune et des arrêtés communaux²⁹. Par ailleurs les autorités communales doivent aller vers les citoyens et partager l'information avec eux, pratiquement les former à la citoyenneté et à la bonne gouvernance. Les citoyens de leur côté doivent constamment tenir les dirigeants informés de leurs préoccupations. L'élaboration du Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) de la commune, si elle se fait dans les normes prévues par la loi, est une illustration parfaite d'une bonne communication à travers ses différentes phases et étapes.

2- Les facteurs de consultation

La consultation peut être utilisée pour valider ou invalider une proposition de la commune. C'est le décideur qui organise la consultation et restitue les résultats aux

personnes consultées. Les citoyens sont informés d'un projet ou d'une décision à prendre et ils ont la possibilité de proposer des idées et de se faire entendre. La collectivité locale peut être obligée de tenir compte des propositions des citoyens dans sa prise de décision³⁰.

Au Mali, ce droit est garanti par la loi³¹, étant donné que « *Tout habitant ou contribuable de la commune a le droit de demander communication à ses frais ou consultation sur place à la mairie des documents ci-après: les procès-verbaux et les délibérations du conseil communal; les budgets et comptes de la commune; les arrêtés communaux*³² ». Les séances du conseil sont publiques à moins que les trois quarts des membres en décident autrement³³.

Le quartier et le village sont des lieux d'expression de la démocratie participative. La démocratie participative recouvre des mécanismes très divers, notamment les conseils de quartier. « *On distingue ainsi les initiatives issues des pouvoirs locaux et*

²⁸- BOUSQUET Franck., (2015), idem.

²⁹- Loi n°2017-051 du 02 octobre 2017 portant Code des collectivités territoriales du Mali, art.41.

³⁰- Art.26 de la loi n°2017-051 du 02 octobre 2017 portant du Code des collectivités territoriales du Mali.

³¹- La Loi n°2017-051 du 02 octobre 2017 portant du Code des collectivités territoriales du Mali, art.27.

³²- La Loi n°2017-051 du 02 octobre 2017 portant du Code des collectivités territoriales du Mali, op cit.

³³- Art.37 de la loi n°2017-051 du 02 octobre 2017 portant du Code des collectivités territoriales du Mali.

celles provenant des habitants eux-mêmes, individuellement ou collectivement³⁴».

Au Mali, dans le cadre des projets d'appui aux communes rurales (PACR), on observe une participation et une implication à travers le processus de planification participatif « *en ce sens que toutes les composantes de la communes (les villages, les fractions et les organisations diverses) sont consultées par les autorités communales...³⁵».*

Cette approche « implique tous les acteurs censés jouer un rôle dans le développement local, à savoir les services techniques déconcentrés, les prestataires privés et les acteurs de la société civile. Les activités de communication soutiennent la participation des populations aux initiatives engagées par les collectivités territoriales³⁶. Dans ce cadre, les interlocuteurs de la commune sont effectivement leurs démembrés, à savoir les villages, fractions et quartiers dirigés par les conseils qui sont des organes de collaboration avec les autorités locales.

³⁴- Art.47 de la loi n°2017-051 du 02 octobre 2017 portant du Code des collectivités territoriales du Mali.

³⁵- Art.26 de la loi n°2017-051 du 02 octobre 2017 portant du Code des collectivités du Mali.

³⁶- Articles 26 et 30 du Code des collectivités territoriales du Mali.

³⁷- SISSOKO Moussa, (2005) Rapport de synthèse : Décentralisation et bonne gouvernance locale en

La participation et l'implication concernent aussi le budget participatif, notamment dans la commune de Madiama, où « *le budget communal est élaboré par les membres du conseil communal qui sont en grande partie composés d'agents d'agriculture et des enseignants. Après l'élaboration, il est présenté aux représentants des villages qui sont généralement des chefs de village ou leurs représentants³⁷».* Toutes les dépenses sont décidées en conseil municipal et le rapport du maire est porté à la connaissance du conseil. Tous les quinze jours se tient une réunion pour rendre compte de l'évolution du budget.

Des journées de sensibilisation sont organisées dans les villages au profit des populations dans les langues de leur choix³⁸. Au niveau de la commune de Kalaban Coro, avant l'élaboration du budget, on procède d'abord à une consultation villageoise, à un débat public et enfin à un projet de budget primitif. Au cours de la consultation villageoise, le maire donne des explications sur les recettes de fonctionnement et les recettes d'investissements qui servent à construire des maisons et des routes³⁹.

Afrique : étude comparative sur l'appropriation de la réforme par les communautés rurales au Mali et au Burkina-Faso, p.14.

³⁸- SISSOKO Moussa, (2005), Rapport de synthèse: Décentralisation et bonne gouvernance locale en Afrique : étude comparative sur l'appropriation de la réforme par les communautés rurales au Mali et au Burkina-Faso, op cit, p.14.

³⁹- SISSOKO Moussa (2005), idem.

C'est la participation qui alimente le budget de la commune, qui doit être l'affaire de tous les citoyens. La participation peut être multiforme. Elle peut être financière, physique ou morale. Le budget est un bien commun, alimenté par les contributions des citoyens. Par conséquent chacun d'entre eux doit se sentir concerné. En plus de la gestion communautaire et du rôle consultatif vis-à-vis des communes, les responsables communautaires assistent la commune⁴⁰.

II- Les perspectives de la bonne gouvernance

La société civile constitue un contrepoids pour aussi dire un contre-pouvoir influant fortement sur les décisions politiques publiques à tous les niveaux (services centraux, déconcentrés et décentralisés). Cependant, elle peut également servir de soutien aux autorités administratives donc elles sont complémentaires. La participation citoyenne peut s'agir sur le plan national (A) et local (B).

A- La participation citoyenne sur le plan national

L'avènement de la démocratie pluraliste et la décentralisation dans les années 1990 en Afrique de l'Ouest francophone a créé une situation favorable à l'émergence de la

⁴⁰- MINISTERE de l'administration territoriale, la décentralisation au Mali, 50 Questions-Réponses, (2010) 3^{ème} Edition, Relu par la Direction Nationale

société civile comme acteurs clés non étatiques sur la scène nationale et internationale. En plus de ce nouvel acteur non négligeable, d'autres font leur apparition, appelés collectivités décentralisées à l'intérieur desquelles les populations locales trouvent leur légitimité et leur liberté. Le rôle des associations (1) et le rôle des partis politiques (2).

1- Le rôle des associations

La société civile, à travers son tissu d'associations, peut veiller à ce que les institutions fonctionnent de façon juste et de ce fait, agir comme contre-pouvoir. Dans certains cas, elle peut être complémentaire aux institutions publiques dans la réalisation de certaines fonctions d'utilité publique. Mais en fait, dans le contexte des pays en développement, on observe un large spectre de modes de gouvernance : « *de démocratique à autocratique* ». Dans certains cas, l'Etat faillit complètement à sa mission de maintenir la paix et la justice sociales ainsi que la fourniture des services sociaux de base (éducation, santé, hydraulique). Dans ce contexte, le rôle de la société civile est encore plus impérieux, car elle peut dénoncer les abus du pouvoir et

des Collectivités Territoriales, avec l'appui de Helvetas-Mali, p.43.

tenter d'infléchir le fonctionnement de l'Etat pour un meilleur « *vivre ensemble*⁴¹ ».

De même, la société civile malienne s'érige sérieusement contre l'occupation d'une partie de son territoire par des forces étrangères notamment la France. Et cela, suite à la détérioration de la situation sécuritaire dans le Nord comme cela ne suffisait pas le Centre s'ajoute menaçant l'existence du pays tout entier⁴².

Les organisations de société civile ont pleinement contribué à l'organisation du Forum National sur l'Education en 2008, les 30 et 31 octobre et les 1er et 2 novembre s'est tenu, au Centre International de Conférences de Bamako (CICB). Ont pris part à cette importante rencontre, les représentants : des forces vives de la Nation, singulièrement, les aînés, les Hommes de cultes, les parents d'élèves et d'étudiants, les femmes, les jeunes, les syndicats, les enseignants retraités, les enseignants en activité de l'intérieur et de l'extérieur, les ONG partenaires de l'éducation; du secteur privé, des pouvoirs publics, des institutions de la République, des élus, la classe

politique, des élèves et étudiants, des médias, des partenaires techniques et financiers⁴³.

Plus de 600 participants étaient présent aux travaux de cette phase finale qui contribué à la création en mai 2008 du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education (COFNE) et la nomination de ses membres en juin 2008 par le Premier Ministre. Le Chef du gouvernement a instruit, dans la Lettre de Mission, entre autres « *d'organiser les concertations régionales et les ateliers selon des modalités qui permettent à chaque acteur et partenaire d'apporter sa contribution à l'édification d'un système éducatif national répondant à nos besoins*⁴⁴.

Pour cela, chacun des acteurs de l'école a son mot à dire et un rôle à jouer dans la concertation la plus large possible: enseignants de l'intérieur et de l'extérieur, élèves et étudiants, parents, pouvoirs publics, élus, classe politique, syndicats, organisations de la société civile et du secteur privé ». La conception, l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre

⁴¹- ARIZPE, Lourdes, (1998), « *Convivialité : le rôle de la société civile dans le développement* » in BERNARD, HELMICH H. et LEHNING, P.B. (dir) : La société civile et le développement international, OCDE, p.21-28.

⁴²- BAYART Jean François, (1985), *L'Etat en Afrique, La politique du ventre, Paris, Librairie Fayard, Coll. L'espace du politique, 1989, p.325.*

⁴³ - BAYART Jean François, (1985), *L'Etat en Afrique, La politique du ventre, Paris, Librairie Fayard, Coll. L'espace du politique, 1989, op cit p.327.*

⁴⁴ - RAPPORT général du forum national sur l'éducation, (2008) 30 et 31 Octobre - 1^{er} et 2 novembre, tenu à Bamako, p.5.

par le COFNE d'une approche participative et interactive conforme à cette directive, au cours des mois de juillet, août et septembre 2008 sont construites à partir des écoutes individuelles et collectives. Des visites de courtoisie, des ateliers thématiques, des concertations régionales, des contributions écrites individuelles et collectives en grand nombre, l'élaboration et l'adoption en octobre 2008 du document de travail du Forum National intitulé « *Rapport de Synthèse des Travaux du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education*⁴⁵ ». Ce rapport contient en plus des projets de plans d'actions pour chaque sous-secteur, mais aussi une stratégie de mise en œuvre des recommandations.

Par ailleurs, la contribution du Symposium Malien sur les Sciences Appliquées (SMSA) a été de taille. C'est dans un rapport d'activité intense menée par l'équipe du SMSA et à la suite de deux journées de réflexion sur l'enseignement et la recherche que de nombreuses propositions/ recommandations ont été formulées. En ce qui concerne la synthèse des écoutes, les auditions ont été précédées de deux grandes rencontres, d'une part avec l'Union Nationale des Retraités de l'Education et de la Culture (UNEREC),

⁴⁵- idem.

d'autre part avec les chefs de quartier de Bamako qui ont concerné essentiellement les questions d'éthique, de déontologie, de discipline et de travail à l'école y compris la responsabilité des acteurs. Les écoutes ont permis au COFNE d'expliquer aux différentes personnalités et organisations les objectifs du Forum et la démarche méthodologique adoptée. Elles ont en particulier permis de lever les réticences de certains acteurs. En ce qui concerne les réunions thématiques, une vingtaine d'ateliers ont été tenues entre le 4 et le 13 août 2008, auxquels ont pris part plus de 4 500 représentants des enseignants, élèves et étudiants, parents, partis politiques, société civile, jeunes, femmes et secteur privé qui se sont tous exprimés librement et dans le respect les uns des autres sur les problèmes qui entravent la bonne marche de l'école malienne et des propositions concrètes. Dans la même dynamique, les académies d'Enseignements ont contribué à la préparation des documents faisant l'état des lieux dans les régions. Ces contributions, élaborées suivant les termes de référence envoyés par le COFNE ont servi de documents introductifs aux débats⁴⁶.

En effet, à la demande du COFNE, et avec la disposition des départements

⁴⁶ - RAPPORT général du forum national sur l'éducation, (2008) 30 et 31 Octobre - 1^{er} et 2 novembre, tenu à Bamako, op cit, p.12.

ministériels, les services centraux du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS), du Ministère de l'Education de Base, des Langues Nationales (MEBALN) et du Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle (MEFP) ont produit les documents ayant servi d'introduction aux débats. Les Concertations régionales ont été organisées les 25, 26 et 27 août 2008 à Kayes, Koulikoro, Ségou et Bamako, et les 1^{er}, 2 et 3 septembre 2008 à Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal. Elles ont constitué un temps fort de la démocratie participative recherchée et ont regroupés plus de 1700 participants. Les concertations régionales ont produit des rapports dans lesquels elles ont fait de nombreuses recommandations sur les problèmes importants de l'éducation, non seulement sur le plan régional mais aussi sur le plan national⁴⁷.

Malgré les efforts du gouvernement malien et des organisations de la société civile, le taux de participation aux votes reste structurellement faible au Mali. Il n'était que de 36 %⁸ lors du premier tour du scrutin présidentiel d'avril 2007. Les élections législatives qui ont suivi n'ont pas fait mieux, puisque seulement

respectivement 33,5% et 32,2% des votants se sont déplacés pour les premier et second tours. Face à la faible participation, la fondation Friedrich Ebert⁴⁸ a commandité une étude sur le sujet en 2011.

Ces acteurs arrivent à la conclusion que la faible participation serait due à une conjonction de facteurs liés aux citoyens ainsi qu'aux institutions. Du côté des citoyens, la population malienne est en grande partie analphabète (par exemple près de 74 % en 2006) et de ce fait, selon les auteurs, elle manquerait de culture politique, autrement dit elle n'aurait pas suffisamment compris les enjeux du vote. Cette explication ne nous semble pas suffisante, puisque comme nous le soulignons plus bas, l'abstention est plus forte à Bamako alors qu'il s'agit de la région où le taux d'alphabétisation (52%) est le plus élevé.

Du côté des institutions, les auteurs soulignent que l'abstention traduirait un manque de confiance envers les institutions et envers les politiciens, ces derniers étant perçus comme recherchant le vote des citoyens pour leurs seuls intérêts et ceux de leurs proches.

Les dernières élections de 2013 ont encore démontré que les Maliens sont loin

⁴⁷ - idem

⁴⁸ - TRAORE Mohamed et DIABY Sékou Mamadou chérif (2011). Les Elections au Mali, Pourquoi le taux

de participation est toujours si bas? Friderich Ebert Stiftung, Mali, p.26.

d'être enthousiastes à l'idée d'aller voter: à la présidentielle, à peine 50% des électeurs se sont déplacés pour accomplir leur devoir de citoyens. On se serait attendu à ce qu'ils se mobilisent davantage pour réaffirmer leur attachement à la démocratie après une année qui a vu sa remise en cause par un coup d'État et la menace d'implosion du pays tout entier suite à l'occupation du Nord par les rebelles Touaregs et les islamistes. Quant aux législatives qui ont suivi la présidentielle, les choses ont empiré, puisque le taux de participation a chuté en dessous de 40%.

2- Le rôle des syndicats

Pour en témoigner, la synergie des syndicats signataires du 15 mai 2016 ont bravé à plusieurs reprises les rues pour enfin triompher de l'application de « l'article 39 »⁴⁹ que le gouvernement déchu avait de mauvaise foi en ce qui concerne son affectivité et son application. De ce fait, les dits syndicats prenaient en témoin à toutes les fois l'opinion nationale et internationale. Pour se faire entendre, les institutions de la République comme la Présidence, le Gouvernement, l'Assemblée Nationale ont

⁴⁹ L'article 39 de la Loi n°2018-007 du 16 janvier, portant statut du personnel enseignant stipule que « toute majoration des rémunérations des fonctionnaires relevant du Statut général s'applique de plein droit au personnel enseignant de l'Enseignement secondaire, de l'Enseignement fondamental et de l'Education... »

été toutes démarchées durant des années jusqu'à l'atteinte de l'objectif assigné.

Par ailleurs, les associations religieuses ont fait éruption à maintes reprises pour faire barrage à l'adoption du projet de loi portant sur l'éducation sexuelle complète et sur l'égalité homme femme en matière de succession. Face à la pression de ces dites organisations religieuses musulmanes, le gouvernement a reculé et a procédé à une relecture de la loi portant code des personnes et de la famille deux ans après son adoption, le 1^{er} Avril 2009 et modifié, le 03 Décembre 2011.

Néanmoins, il convient de se garder d'idéaliser la société civile, car à l'image des institutions publiques, les associations peuvent devenir les instruments d'un groupe de personnes pour la captation des ressources. Cette problématique est soutenue par certaines pensées dans le cas spécifique du Mali, mais elle pourrait s'appliquer à un certain nombre de pays africains et au-delà. Selon ces opinions, la société civile malienne est traversée par des dynamiques d'instrumentalisation à des fins qui n'ont plus rien de citoyennes⁵⁰.

⁵⁰- LE ROY Etienne, « *La société civile dans le débat politique au Mali* », Cahiers d'études africaines En ligne, 178/2005, URL: <http://etudesafricaines.revues.org/5477> BOUJU, J., 2000, « Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali) », p.143-163.

En effet, elle est minée par des logiques clientélistes qui structurent les rapports entre classes (économique, politique, etc.) dominantes et classes populaires⁵¹. Ainsi, certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG), associations et certains médias privés sont dirigés ou pilotés par des individus à des fins d'ascension ou de maintien à des positions politiques ou socio-économiques. Cette analyse rejoint en quelque sorte celle de Bayart quand il parle de : « *politique du ventre* »⁵² pour qualifier cette sujétion du pouvoir politique aux intérêts socio-économiques privés.

Mais Etienne le Roy nuance cette perception en montrant que même si les institutions publiques maliennes fonctionnent sous un mode clientéliste, l'Etat déploie néanmoins des efforts afin de mettre en place un cadre propice à l'expression de la société civile. En effet, l'Etat malien a créé, en 1994, l'Espace d'Interpellation Démocratique (EID), dont

le but est de permettre à la société civile d'interpeller le gouvernement sur différents sujets qui la préoccupent⁵³.

Il ne s'agit pas d'une pratique propre à l'Afrique, elle existe aussi à des degrés divers dans d'autres parties du monde⁵⁴. Concrètement, l'EID est un forum qui se tient le 10 décembre (il correspond à l'anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme) de chaque année et au cours duquel la société civile interpelle le gouvernement sur les violations des droits de l'homme et les injustices observées au cours de l'année⁵⁵.

La participation politique représente l'une des formes de l'ensemble des pratiques de participation citoyenne. Cette dernière est entendue ici : « *comme un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix*

⁵¹- BOUJU Jacky, (2000), Le Roy, Etienne, « *Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali)* », p.125.

⁵²- BAYART Jean François, (1985). *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Librairie Fayard, coll. L'espace du politique, 1989, op cit, p.406.

⁵³- DIAKITE Fatoumata N'Diaye (2007), « *L'Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D.): une nouvelle forme de dialogue entre les gouvernants et les populations* », Contribution de Mme Diakité Fatoumata N'Diaye, Médiateur de la République du Mali, au 27e Congrès de l'Institut International des Sciences Administratives (I.I.S.A.): panel

francophonie, Institute of Administrative Développement, Abu Dhabi, 11 juillet 2007, p.10.

⁵⁴- DIAW Mariteuw Chimère, (1992), « *Le ventre et la politique. Que faire d'un nouveau paradigme africaniste ?* » Compte rendu de l'ouvrage « Jean-François Bayart : l'Etat en Afrique. La politique du ventre », Anthropologie et société, 2: 162-165. KOEBEL, M. 2000. « Les profits politiques de l'engagement associatif », Regards sociologiques, p.176.

⁵⁵- MEMMI Dominique (1985), « *L'engagement politique* », in GRAWITZ M., LECA J., *Traité de science politique*, Paris, Presses Universitaires de France, p.310-366.

*significatifs qui toucheront leur communauté*⁵⁶ ». La participation politique va de l'inscription sur les listes électorales à la participation active à une campagne électorale en passant, entre autres, par le vote, la recherche d'information politique, les discussions politiques avec les proches ou l'adhésion à une organisation traitant d'un problème collectif (syndicat, association, etc.⁵⁷).

B- La participation citoyenne sur le plan local

La démocratie participative recouvre des mécanismes très divers, notamment les conseils de village ou de quartier. « *On distingue ainsi les initiatives issues des pouvoirs locaux et celles issues des habitants eux-mêmes, individuellement ou collectivement*⁵⁸ ». La participation permet aussi aux contribuables de comprendre les enjeux relatifs au recouvrement des impôts qui alimentent le budget. Ce qui nécessite l'inclusivité (1) et l'implication des acteurs locaux (2).

1- Une gouvernance inclusive

Les sociétés sont complexes, la gestion publique elle-même est complexe, comme le

sont les défis scientifiques et techniques par exemple. La démocratie participative, comme l'illustre le cas des panels de citoyens, est tout sauf le café du commerce ou radio trottoir. Elle appelle de la part des citoyens un effort de compréhension et de la part des institutions et des experts un effort de transparence.

Les citoyens détiennent à la fois par leur vécu quotidien et par leur nombre des connaissances indispensables à l'intelligibilité du monde mais ils ne peuvent se passer des connaissances des experts et des institutions. Cette Co-construction de la connaissance est au cœur des dynamiques participatives. Mais elle est rare, de même que sont rares les sources d'information qui permettent véritablement aux citoyens de s'informer et de réfléchir.

La surabondance de l'information, dont l'Internet est le symbole, rend plus indispensable encore les mécanismes de sélection et de structuration de l'information. Mutualiser les expériences à l'échelle internationale et s'appuyer sur Internet pour mener le débat et promouvoir les résultats⁵⁹.

⁵⁶- ANDRE, Palasse, avec la collaboration de P. MARTIN et G. LANMAFANKPOTIN (2012), « *Participation citoyenne* », dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, [en ligne], www.dictionnaire.enap.ca. Page consultée le 22 juillet 2022.

⁵⁷ MEMMI, Dominique (1985), *idem*.

⁵⁸- LE GALIC Mathias, (2004), *La démocratie participative : cas nantais*, Paris : l'Harmattan, p.16.

⁵⁹- CALAME Pierre, (2007), *Enjeux, difficultés et perspectives de la démocratie participative: une synthèse des travaux de la Rencontre mondiale Démocratie Participative*, (Rhône-Alpes, 10, 11 et 12 décembre 2007), Lecture transversale des cartes

En France, la nécessité de mutualiser et capitaliser les expériences fait l'unanimité. Cette nécessité s'impose pour commencer à l'échelle régionale. Tous les forums qui se sont déroulés procédaient des expériences retenues par la Région dans le cadre de son appel d'offre sur la démocratie participative. Leur diversité même interdit toute généralisation. Il est nécessaire d'entrer dans un processus dans lequel l'expérience acquise par chaque opération vient nourrir les opérations futures⁶⁰. Pour cela une évaluation croisée et une capitalisation collective sont nécessaires. Il serait logique de soutenir cette évaluation et cette capitalisation pour asseoir ses politiques futures en matière de démocratie participative.

A l'échelle internationale, s'il n'est pas envisageable de promouvoir des recettes de démocratie participative, il n'en est pas moins nécessaire de dégager d'une expérience maintenant très riche, car conduite dans différents contextes culturels et économiques et à différents niveaux, des principes généraux susceptibles de guider l'action future. Ces principes doivent être largement diffusés.

conceptuelles synthétisant les différents ateliers, présentée lors de la session plénière de conclusion de la rencontre, FPH/Rhône Alpes, p.5.

⁶⁰- CALAME Pierre, idem,

Au Mali, dans le cadre des Projets d'Appui aux Communes Rurales (PACR), on observe une participation et une implication à travers le processus de planification participatif « *en ce sens que toutes les composantes de la communes (les villages, les fractions et les organisations diverses) sont consultées par les autorités communales... .⁶¹* ». Cette approche « *implique tous les acteurs censés jouer un rôle dans le développement local, à savoir les services techniques déconcentrés, les prestataires privés et les acteurs de la société civile* ». Les activités de communication soutiennent la participation des populations aux initiatives engagées par les collectivités territoriales⁶².

Cependant, la gouvernance démocratique du territoire constitue un défi majeur à relever. Il paraît désormais primordial d'asseoir et de renforcer des mécanismes de gouvernance à l'échelle régionale et locale confortent la légitimité des collectivités territoriales. Ces mécanismes devront permettre une meilleure prise en compte des citoyens, des organisations de la société civile dans la gestion des affaires publiques, y compris celles relatives à la sécurité du pays, à la

⁶¹- FOURNIER Christophe, (2006), *Capitalisation des expériences des projets d'appui en développement local et décentralisation en Afrique de l'Ouest : Le cas du Mali*, FENU Dakar, p.37

⁶²- FOURNIER Christophe, idem.

prévention et à la gestion des conflits. La gouvernance inclusive du territoire renvoie également aux questions liées à la reconnaissance du rôle important des autorités traditionnelles dans la gestion locale, la redevabilité des élus vis-à-vis des citoyens.⁶³

Il est aussi important que la place des autorités traditionnelles (chefs de villages, de fractions et de quartiers) dans la gestion des affaires locales soit désormais valorisée à travers le renforcement de leurs attributions. Une meilleure implication de la population traduit l'expression des différentes légitimités et limite les risques de conflits. Il s'agit notamment d'assurer la participation des chefs de village, de fraction et de quartier, des représentants des associations locales et des organisations socioprofessionnelles aux sessions des organes délibérants des collectivités territoriales. Pour atteindre cet objectif, le résultat attendu est : « *les autorités traditionnelles participent à la gestion des collectivités territoriales* ».

Il importe désormais d'instaurer une gouvernance inclusive de la sécurité au niveau régional et local pour garantir un développement durable. Aussi, l'implication des collectivités territoriales dans la gestion

⁶³- MINISTERE de l'administration territoriale et de la décentralisation, Direction générale des collectivités territoriales, (2018), document cadre de politique nationale de décentralisation du Mali, p.14

de la sécurité permettra de tenir compte des spécificités locales. A cet effet, il s'agira de redéfinir les pouvoirs, les compétences, les champs d'intervention et de collaboration des collectivités territoriales en matière de sécurité. Pour atteindre cet objectif, le résultat attendu est : « *les populations participent à la gestion de la sécurité au niveau de leurs collectivités territoriales*⁶⁴ ».

En effet, l'amélioration de la gestion des collectivités territoriales passe par une plus grande implication de la population à travers des actions de plaidoyer, la mobilisation citoyenne afin de consolider la démocratie locale, la solidarité et le vivre ensemble comme c'est le cas en France. En outre, elle permet d'améliorer la mobilisation des ressources internes des collectivités territoriales.

2- L'implication des acteurs locaux

Les organisations de la société civile doivent jouer leur rôle en matière de plaidoyer, d'éducation civique et à la citoyenneté. Elles pourront mobiliser la population autour du projet communal, local et régional. Les organes exécutifs des collectivités territoriales doivent respecter les dispositions prévues en matière de consultation et de restitution publique afin

⁶⁴- MINISTERE de l'administration territoriale et de la décentralisation, Direction générale des collectivités territoriales, (2018), Document cadre de politique nationale de décentralisation du Mali, idem.

de poursuivre la construction d'une citoyenneté locale.

Pour atteindre cet objectif, le résultat est que « *les instruments de planification et les outils de gestion des collectivités territoriales sont sensibles au genre*⁶⁵ ». A cause des pesanteurs socio-traditionnelles, les femmes sont parfois marginalisées et ne s'impliquent pas beaucoup comme les hommes dans la gestion des affaires locales pour une gouvernance moderne au Mali.

Dans ce cadre, les interlocuteurs de la commune sont effectivement leurs démembrés, à savoir les villages, fractions et quartiers dirigés par les conseils qui sont des organes de collaboration avec les autorités locales. La participation et l'implication concernent aussi le budget participatif, notamment dans certaines communes au Mali où « *le budget communal est élaboré par les membres du conseil communal qui sont en grande partie composés d'agents d'agriculture et des enseignants. Après l'élaboration, il est présenté aux représentants des villages qui sont généralement des chefs de village ou leurs représentants*⁶⁶ ».

Toutes les dépenses sont décidées en conseil municipal et le rapport du maire est

porté à la connaissance du conseil. Tous les quinze jours se tient une réunion pour rendre compte de l'évolution du budget. Une rencontre est également organisée tous les trimestres avec les autorités coutumières et la jeunesse pour leur faire part de l'évolution du budget et des difficultés rencontrées. Des journées de sensibilisation sont organisées dans les villages au profit des populations dans les langues de leur choix⁶⁷.

Par exemple au niveau de la commune de Kalaban Coro, avant l'élaboration du budget, on procède d'abord à une consultation villageoise, à un débat public et enfin à un projet de budget primitif. C'est après tout ce travail que le budget sera approuvé avec une décision par la tutelle. Au cours de la consultation villageoise, le maire donne des explications sur les recettes de fonctionnement et les recettes d'investissements qui servent à construire des maisons et des routes⁶⁸.

C'est la participation qui alimente le budget de la commune et qui doit être l'affaire de tous les citoyens. Cette participation peut être multiforme : financière, physique ou morale. Le budget est un bien commun, alimenté par les contributions des citoyens. Par conséquent

⁶⁵- MINISTERE de l'administration territoriale et de la décentralisation, Direction générale des collectivités territoriales, (2018), document cadre de politique nationale de décentralisation du Mali, op cit, p.24.

⁶⁶- SISSOKO Moussa, ibidem, p.14.

⁶⁷- SISSOKO Moussa, ibidem, p.19.

⁶⁸- SISSOKO Moussa, ibidem, p.25.

chacun d'entre eux doit se sentir concerné. Sans une bonne information de la population comme en France, on ne peut espérer un niveau de participation appréciable⁶⁹.

La démocratie participative est effective en Afrique francophone, notamment au Bénin, au Burkina Faso et au Mali, elle s'exprime par divers mécanismes que nous avons développés avant. Bien que qu'elle soit réelle, il n'en demeure pas moins qu'elle est confrontée à certaines difficultés qu'il convient d'analyser par la suite.

Les incertitudes de la démocratie participative, bien qu'effective en Afrique francophone, rencontre des difficultés, notamment la problématique de la participation qui n'est pas suffisante en raison de l'analphabétisme et des pesanteurs sociologiques. Aussi, les organes de la participation locale se retrouvent contrôlés par les autorités traditionnelles qui en usent à selon leur volonté. La démocratie participative est effective, elle n'est pas pleinement exercée par les populations, compte tenu de l'ignorance et de l'analphabétisme qui les confinent dans une situation qui empêche leur implication dans la gestion des affaires locales, notamment en s'informant.

⁶⁹- SISSOKO Moussa, *ibidem*, p.27.

⁷⁰- SISSOKO Moussa, *ibidem*, p.36.

⁷¹- Haut Conseil des Collectivités du Mali, *Mise en œuvre de la décentralisation au Mali : Bilan et perspectives*, p.4.

Ainsi, « *Les populations n'étant pas conscientes de leur droit à l'information, certaines autorités profitent de leur ignorance pour dissimuler certaines informations relatives aux dépenses effectuées. Ce qui ne favorise pas la transparence de la gestion*⁷⁰ ». Dans cette situation, il revient en principe aux habitants de suivre la gestion budgétaire par le principe du droit à l'information, compte tenu de l'ignorance des populations, les élus peuvent dissimuler des informations⁷¹. Une autre raison liée à l'insuffisance de la participation est « *le poids de la chefferie qui constitue un pouvoir local susceptible de gêner l'action des conseils municipaux ainsi que par le poids des habitudes de gestion solitaire, de non transparence et de refus de rendre compte qui ont caractérisé la gestion antérieure*⁷² ».

Ces difficultés touchent également les élus locaux, notamment « *l'inexpérience des conseillers et leur faible niveau constituent un facteur négatif pour l'appropriation*⁷³ » des enjeux relatifs à la démocratie participative. « *Le niveau de participation au processus budgétaire demeure insuffisant dans l'ensemble* ». Cette participation se manifeste, entre autres, à

⁷²- SISSOKO Moussa, *ibidem*, p.27.

⁷³- SISSOKO Moussa, *ibidem*, p.34.

travers la participation des conseillers municipaux aux sessions municipales, aux réunions et les questions posées. Mais les enquêtés admettent qu'elle n'est pas encore suffisante. De plus, la population n'a pas pris l'habitude de participer aux sessions municipales⁷⁴.

On peut aussi relever le climat de suspicion qui peut régner dans la commune et qui ne favorise pas la participation au sein du conseil communal, car, « *si c'est une réunion d'information, c'est possible pour les habitants de participer aux sessions du conseil, sinon à quel titre quelqu'un peut participer aux réunions du conseil ? On te prendrait pour un espion. Ce n'est pas possible*⁷⁵ ». Malgré le droit pour les populations à participer aux activités locales, les politiques, voir les élus pratiquent l'intimidation pour décourager les citoyens pour gérer les affaires locales sans le contrôle des populations.

Au Mali « *Les dispositions de la loi électorale en ce qui concerne la détermination des circonscriptions électorales et le mode de scrutin ne sont pas de nature à favoriser la représentation d'un grand nombre de villages, fractions et*

quartiers au sein du conseil communal... .⁷⁶ ». Les organes non représentés peuvent juger inutile de participer aux activités du conseil communal, dans la mesure où ils n'ont aucune représentation dans le conseil concerné.

La participation est d'autant plus insuffisante qu'apparaît l'incivisme fiscal, « *le taux de recouvrement des taxes décroît d'année en année. Ce qui traduirait l'incivisme des acteurs... .⁷⁷ ». Pour pallier ces difficultés multiformes, il y a lieu d'ajouter les moyens de proximité.*

Conclusion

La démocratie participative est effective en Afrique francophone, notamment au Bénin, au Burkina Faso et au Mali. Elle a été instaurée sous la pression des bailleurs de fonds internationaux, par le biais de la décentralisation et la gouvernance locale qui étaient inscrit dans la conditionnalité. Introduite par les politiques de décentralisation, la commune qui est divisée en village ou quartier, est le principal champ d'exercice de la participation locale. Les conseils de village et de quartier qui dirigent et animent la participation citoyenne aux

⁷⁴- SISSOKO Moussa, ibidem, p.41.

⁷⁵- SEBAHARA Pamphile, SINDOGO F (2004), *Décentralisation et citoyenneté communale. Réflexions sur la construction de l'espace public communal*, in LAURENT (P.-L.), NYAMBA (A.), DASSETTO (F.), OUEDRAGO (A.), SEBAHARA (P.), (dir.), *Décentralisation et citoyenneté au*

Burkina Faso, le cas de Ziniaré, Paris, L'Harmattan, p.274.

⁷⁶- Haut Conseil des Collectivités du Mali, *Mise en œuvre de la décentralisation au Mali : Bilan et perspectives*, Idem, p.4.

⁷⁷- SISSOKO Moussa, ibidem, p.51.

affaires locales, notamment celles qui concernent le village ou le quartier.

Il est apparu clair que la culture de la pensée critique tarde à se structurer dans le contexte du Mali. Mais en même temps, l'internet est apparu comme le canal privilégié dans l'information du citoyen. Il serait intéressant de faire un travail approfondi visant à asseoir les stratégies concrètement pour partir de l'habitude d'informer et de sensibiliser seulement vers l'ouverture d'une culture de débat contradictoires tant pour les adultes que les jeunes sur des questions d'intérêt national.

Nous pouvons enfin conclure que la première difficulté de la mise en œuvre de la démocratie participative et son corolaire sur la bonne gouvernance au Mali soit la conditionnalité d'aide des bailleurs de fonds et des organisations internationales que nous qualifions non appropriée dans le contexte africain notamment Ouest-africain. Il serait commodément adapté à la situation politique, socioéconomique s'il venait de la volonté exprimée par le peuple lui-même qui le juge opportun.

Références Bibliographiques

Ouvrages Généraux

- Arizpe, Lourde, (1998), « *Convivialité : le rôle de la société civile dans le développement* » in Bernard, Helmich H. et Lehning,

P.B., la société civile et le développement international, OCDE.

- Bayart Jean François, (1989), *l'Etat en Afrique, La politique du ventre*, Paris, Librairie Fayard, coll. L'espace du politique.
- Bouju, Jacky, Le Roy Etienne, (2000), « *Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali)* ».
- Calame Pierre, (2007), Enjeux, difficultés et perspectives de la démocratie participative: une synthèse des travaux de la Rencontre mondiale Démocratie Participative (Rhône-Alpes, 10, 11 et 12 décembre 2007), Lecture transversale des cartes conceptuelles synthétisant les différents ateliers, présentée lors de la session plénière de conclusion de la rencontre, FPH/Rhône Alpes.
- Dahou K., (2003), *La bonne gouvernance selon la Banque mondiale : au-delà de l'habillage juridique*, in Totte M., Dahou T., Billaz R., la décentralisation en Afrique de l'ouest : entre politique et développement, Paris, Karthala.
- Diakité Fatoumata N'Diaye (2007), « *L'Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D.) : une*

- nouvelle forme de dialogue entre les gouvernants et les populations* », Contribution de Mme Diakit  Fatoumata N'Diaye, M diateur de la R publique du Mali, au 27e Congr s de l'Institut International des Sciences Administratives (I.I.S.A.) : panel francophonie, Institute of Administrative Development, Abu Dhabi 11 juillet.
- Diallo Issaga, (2010), *La participation citoyenne, un des enjeux de la d mocratie au Rwanda*.
 - Diaw Mariteuw Chim re, (1992), « *Le ventre et la politique. Que faire d'un nouveau paradigme africaniste ?* » Compte rendu de l'ouvrage « Jean-Fran ois Bayart : l'Etat en Afrique. La politique du ventre », Anthropologie et soci t , 2: 162-165.
 - Fournier Christophe, (2006), *Capitalisation des exp riences des projets d'appui en d veloppement local et d centralisation en Afrique de l'Ouest : Le cas du Mali*, FENU Dakar.
 - Giddins Antony (1990-1994), Les cons quences de la modernit , Paris, Harmattan.
 - Hube Nicolas, (2022), « *agenda politique, sociologie* », Encyclopaedia Universalis, consult  le 12 juillet 2022.
 - Jacquet Jean-Paul., (2022), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 14 me  d. Paris, Dalloz.
 - Kamto Maurice, (1997), *Les conf rences nationales africaines ou la cr ation r volutionnaire des constitutions*, in DARBON (D.), DUBOIS DE GAUDUSSON (J.), (dir.), *La cr ation du droit en Afrique*, Paris, Karthala.
 - Koebel Michel, (2000), « *Les profits politiques de l'engagement associatif* », Regards sociologiques.
 - Le galic Mathias, (2004), *La d mocratie participative : cas nantais*, Paris, l'Harmattan.
 - Memmi Dominique, (1985), « *L'engagement politique* », in GRAWITZ M., LECA J., *Trait  de science politique*, Paris, Presses Universitaires de France.
 - Nay Olivier. (2008), *Lexique de science politique*, Paris, Dalloz,
 - Palasse Andr , (2012), avec la collaboration de P. Martin et G. Lanmafankpotin, « *Participation citoyenne* », dans L. C t  et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclop dique de l'administration publique*, [en

ligne], www.dictionnaire.enap.ca.
Page consultée le 22 juillet 2022.

- Sebahara Pamphile, Sindogo F., (2004), *Décentralisation et citoyenneté communale. Réflexions sur la construction de l'espace public communal*, in Laurent (P.-L.), Nyamba (A.), Dassetto (F.), Ouédraogo (A.), SEBAHARA (P.), (dir.), *Décentralisation et citoyenneté au Burkina Faso*, le cas de Ziniaré, Paris, L'Harmattan.

Articles et autres documents de travail

- Le Roy Etienne, « *La société civile dans le débat politique au Mali* », Cahiers d'études africaines En ligne, /2005, URL: <http://etudesafricaines.revues.org/5477> Bouju, J., 2000, « Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali) », pp. 115-134.
- Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, Direction générale des Collectivités territoriales, (2018), *Document cadre de politique nationale de décentralisation du Mali*.
- Rapport général du forum national sur l'éducation, (2008), 30 et 31 Octobre - 1^{er} et 2 novembre, tenu à Bamako.
- Royal Ségolène, (2006), *l'opiomane*, le monde, 8 novembre.

- Sissoko Moussa, (2005) Rapport de synthèse : *Décentralisation et bonne gouvernance locale en Afrique : étude comparative sur l'appropriation de la réforme par les communautés rurales au Mali et au Burkina-Faso*.
- Srikandarajah Danny, Civicus, (2014), *démocratie participative et bonne gouvernance dans le monde*, journal RESOLIS.
- Traoré Mohamed et Diaby S.M., (2011), *Les Elections au Mali, Pourquoi le taux de participation est toujours si bas ?* Friedrich Ebert Stiftung, Mali.
- Constitution du Mali du 25 février 1992.
- Loi n°2017- 051 du 02 octobre 2017 portant du Code des collectivités territoriales du Mali.
- Loi 93-008 du 11 février 1993 fixant les conditions de libre administration des collectivités territoriales de la République du Mali.